

Paris, le 1^{er} février 2024

Aux Directeurs diocésains

**Aux Chefs d'établissement de
l'Enseignement catholique**

Chers amis,

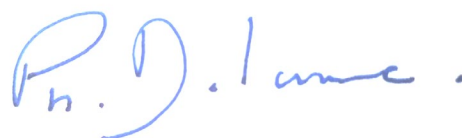
Comme vous le savez, le Statut de l'Enseignement catholique rappelle avec force que les parents « *sont les premiers et principaux éducateurs de leurs enfants* » (art. 4), et qu'au sein de nos communautés éducatives ils « *participent à la mission de l'école catholique et s'inscrivent dans son projet éducatif* » (art. 48).

De même, il souligne très clairement le rôle de leurs associations : « *Par leurs initiatives, ces associations concourent à la vitalité et à l'animation des communautés éducatives, à la représentation des familles dans leur diversité, à la solidarité entre parents et entre écoles catholiques dans un esprit de fraternité, à la réflexion sur les enjeux éducatifs et scolaires, à la reconnaissance par la société et les pouvoirs publics du droit naturel des parents d'éduquer leurs enfants et donc de les inscrire dans l'école de leur choix* » (art. 298).

C'est pourquoi « *les APEL locales, départementales ou régionales, regroupées dans l'APEL nationale sont les associations reconnues (...) pour participer à la vie de l'Enseignement catholique* » (art. 301). Tout comme moi, vous mesurez l'importance du rôle joué par les APEL dans notre engagement éducatif partagé. Qu'il s'agisse de la participation aux actions menées dans les établissements, de la défense des intérêts légitimes de l'Enseignement catholique, de la participation aux réflexions qu'à quelque échelle que ce soit nous menons sur de nombreux sujets, ou encore du soutien apporté à nos projets, leur investissement nous est plus que précieux. A titre personnel, je peux témoigner de la loyauté et du dynamisme de l'APEL nationale, et je me réjouis de la collaboration fructueuse qui nous rassemble.

C'est donc sans la moindre réserve que je vous invite à la diffusion et à la mise en œuvre de la demande, illustrée par la convention OGEC/APEL ci-jointe, de faire figurer l'adhésion à l'APEL sur vos documents d'inscription et d'appel à contribution pour l'année 2024-2025, en précisant qu'il s'agit d'une démarche volontaire de la part des parents. En favorisant la cohésion de tous les acteurs de l'Enseignement Catholique, l'adhésion à l'APEL contribue en effet à renforcer, dans le respect de leur diversité, le sentiment d'appartenance des parents à nos communautés éducatives. Elle permet aussi que leur expression plurielle, mais toujours solidaire, contribue à la dynamique globale de l'Ecole catholique.

Par avance, je vous en remercie, et vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.



Philippe Delorme

Secrétaire général
de l'Enseignement catholique